

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC PERTUIS PLACE DU 4 SEPTEMBRE 84120 PERTUIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur Jean-Pierre RICHAUD Madame Mélanie CHEVALIER, gérants de la société 3.14- EXPERT EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1052 BOULEVARD JEAN GUIGUES 84120 PERTUIS, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Jean-Pierre RICHAUD 325, Chemin de Verdache 84240 LA TOUR D'AIGUES
Nombre de parts	510
Montant versé	510 €
2e associé	Mélanie CHEVALIER 319, Route des Cinq Chemins 13370 MALLEMORT
Nombre de parts	490
Montant versé	490 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 03 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Mme CHEVALIER Mélanie
lu et approuvé

"lu et approuvé" M. Jean Pierre
RICHAUD

JST06